



## PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

La Police municipale intervient dans les écoles pour expliquer son rôle, ses missions et échanger avec le jeune public et mener des actions concrètes en matière de sécurité routière.

- Animations et actions de prévention routière en milieu scolaire et au centre social
- Plan communal de sauvegarde



## VIDÉO PROTECTION

Mise en place de caméras sur l'ensemble de la commune.

# POLICE MUNICIPALE DE BRIGNAIS

### HORAIRES

- Le poste de Police municipale est ouvert :
- > Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
  - > Mercredi : de 8h30 à 12h

### CONTACTS

- Poste de Police municipale :  
2, rue Paul Bovier Lapierre  
69530 BRIGNAIS
- > Téléphone : 04 72 31 60 28
  - > Télécopie : 04 72 15 75 24
  - > Courriel : [policemunicipale@mairie-brignais.fr](mailto:policemunicipale@mairie-brignais.fr)



# La Police municipale assure la surveillance du territoire de la commune.

Signalez sans délai les incivilités qui vous semblent être contraires à la tranquillité publique.



## SERVICE ADMINISTRATIF

Le poste de Police municipale situé au 2 rue Paul Bovier Lapierre vous renseigne et vous accompagne dans vos démarches administratives.

Il est conseillé de téléphoner avant de vous déplacer.

Les horaires d'ouverture peuvent évoluer en fonction des urgences.

- Service des objets trouvés et perdus
- Gestion des concessions du cimetière
- Autorisation et occupation du domaine public
- Taxe sur les enseignes et les pré enseignes (TLPE)
- Taxis et autorisations diverses



## TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La Police municipale contribue à la tranquillité publique lorsqu'elle patrouille sur le terrain. Les policiers municipaux sont aussi des médiateurs qui cherchent à prévenir et à désamorcer les tensions avant de passer à des méthodes plus répressives.

- Surveillance des bâtiments communaux et des lieux publics
- Surveillance des zones industrielles
- Opération « Tranquillité vacances » pour les domiciles et les commerces en collaboration avec la gendarmerie de Brignais (inscription sur le site [www.brignais.com](http://www.brignais.com))
- Surveillance du marché
- Organisation de la sécurité des manifestations publiques



## INCIVILITÉS

Chaque jour, certains d'entre nous effectuent des gestes inciviques. C'est le rôle de la Police municipale de réguler les écarts de comportement.

- Pollution sonore
- Dégradations volontaires de biens publics
- Divagation des animaux
- Infraction à la circulation
- Déjections canines
- Tags



## STATIONNEMENT

Pour principe, le stationnement est gratuit à Brignais avec la mise en place de 5 zones de stationnement à durée limitée (soit 1 294 places). La Police municipale veille au bon respect du stationnement dans ces différentes zones, délimitées par un marquage de couleur au sol :

- Zone rouge (96 places) limitée à 45 minutes
- Zone bleue (276 places) limitée à 1h30
- Zone verte (178 places) limitée à 5h30
- Zone en brun (12 places) limitée à 15 minutes
- Zone blanche (732 places) limitée à 7 jours

- Mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ou abusif (épaves)



## UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

5 agents de Police municipale | 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) | 1 assistante